HAUTE-GARONNE

Sud éducation

Midi-Pyrénées

TOULOUSE NORD PDC

TLS NORD PDC

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Membre de l'Union Solidaires

Solidaire **U**nitaire **D**émocratique - **CPPAP : 0621S07934**

0,76 euros- **n°121** **1er trimestre 2017**

Trimestriel *Directeur de publication: Guillaume Ceugniez*
déposé le 31/03/2017

SUD Éducation 31
52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse
tel : 05 62 14 66 74
mél: sudeduc31@sudeducation.org
site: http://sudeducation31.org

Qu'est-ce qu'on attend pour ...

La rentrée 2017 se prépare en ce moment…Et dans l'Académie de Toulouse, les points de tensions sont multiples :

Dans de nombreux **collèges de Haute-Garonne**, les moyens attribués pour la rentrée prochaine sont en baisse. Fermetures de classes sans baisses d'effectifs par ici, explosion des effectifs sans moyens supplémentaires par là… Dans tous ces bahuts, **les classes auront plus de 30 élèves en septembre**, et donc des conditions d'enseignement toujours plus difficiles ! La situation n'est pas plus brillante dans les lycées, dont plusieurs perdent des moyens, y compris ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire comme le lycée polyvalent du Mirail.

Malgré ces conditions, l'accueil des élèves relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé reste une obligation, mais le rectorat n'en a cure ! Pire, il « oublie » sciemment de compter les effectifs d'ULIS inscrits dans les divisions classiques ! Avec 30 à 32 élèves par classe, **il devient pourtant impossible d'accueillir ces enfants relevant d'ULIS ou de SEGPA**. (Voir p. 2)

Dans le même temps, le rectorat promet de ne pas dépasser 25 élèves par classes de 6ème dans les collèges, déjà très favorisés, qui sont censés accueillir à la rentrée les enfants du Mirail, dans le cadre du fameux « projet de mixité ». Ou **comment donner plus à ceux qui ont déjà plus !** Ce projet suscite toujours une forte opposition et bien des questionnements toujours sans réponse… (voir page 4).

Dans les facs, c'est un projet de fusion des universités toulousaines qui suscite inquiétudes et mobilisations, à Jean Jaurès comme à Paul Sabatier (voir p. 6).

Beaucoup de nos collègues sont en souffrance face à des conditions de travail qui se dégradent. Et celles dans lesquelles va se faire la rentrée 2017 n'arrangeront rien. Les cas de « burn out » sont déjà trop nombreux et la hiérarchie garde un silence coupable sur cet état de fait. Elle n'hésite pas non plus à couvrir **des cas de discrimination à l'embauche,** sous prétexte de handicap, comme cela vient de se passer à Saint- Gaudens (voir p. 7).

Tous ces choix politiques n'ont d'autres buts que de **faire des économies sur le dos des classes populaires et de leurs enfants**. L'Education, tout comme la

Sommaire

P. 2 : rentrée 2017
P. 4 : Mixité toujours...
P. 7 : Discrimination
P. 8 : Universités

culture ou la santé, ne sont pas des priorités pour les dirigeant-es. Peu importe pour eux de les sacrifier et de faire la part belle au secteur privé qui se frotte les mains. Il paraît qu'une école « Espérance banlieue » envisage d'ouvrir dans le quartier du Mirail : port de l'uniforme, levée du drapeau… Voilà qui devrait plaire à ceux qui apellent de leurs vœux le retour de l'ordre, de l'autorité et de l'amour de la patrie !

Les ministres et leurs larbins, toute honte bue, peuvent toujours se gargariser avec « le vivre ensemble et la citoyenneté » et se poser en défenseur-ses des « valeurs de la République »… **On ne compte pas sur eux pour gérer le quotidien dans nos classes !** Et certain-es ont bien compris que ce n'est pas la peine d'attendre que ça tombe d'en haut… Plusieurs collèges et lycées sont mobilisés, ont fait grève, sont allés au rectorat dire que le compte n'y est pas et que ce n'est pas aux élèves et aux personnels qui les prennent en charge de payer l'addition !

Mais pour résister, et peut-être gagner, **nous devons fédérer nos luttes**. Muret, Fronton, Cazères, Carbonne, le Mirail, l'université **c'est tous ensemble qu'il faut y aller !** La lutte est commune en réalité. Les décisions politiques nationales, déclinées localement par le conseil départemental ou le rectorat ou les président-es des facs, impactent l'éducation nationale dans son ensemble. La Haute-Garonne, de la maternelle à l'université, ne fait pas exception. **Construisons du collectif dans et entre nos bahuts, dans les luttes, dans la rue…**

Un même droit à l'éducation pour toutes et tous, c'est ce qu'on défend, maintenant !

Une école réellement démocratique et émancipatrice, c'est le projet que nous portons !

Dotations Horaires Globales : Une purge généralisée dans l'aire urbaine de Toulouse !

Depuis début février, le rectorat tente d'imposer à la plupart des collèges de l'aire urbaine de Toulouse des dotations horaires globales (DHG) indécentes, sans rapport avec leurs effectifs présents ou à venir. Ces baisses de moyens injustifiées leur promettent des classes à plus de 30 élèves à la rentrée 2017. Dans le cas de onze collèges accueillant une ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire), ces DHG bafouent les lois de 2005 et 2013 sur l'intégration des élèves en situation de handicap. Une conséquence jusqu'ici invisible du projet « mixité sociale. »

Des DHG indigentes dans les collèges périurbains.

Les DHG des collèges de Haute-Garonne sont tombées étonnamment tard cette année : début février, juste avant les vacances. Il a fallu un certain temps pour se rendre compte que de nombreux collèges de l'aire urbaine de Toulouse se voyaient privés de moyens et de divisions sans avoir de baisses d'effectifs, en particulier au sud et au nord-est : Auterive, Carbonne, Cazères, Muret (Louisa Paulin), St-Orens, Bessières, Fronton… Quand d'autres explosent sans moyens supplémentaires : Noé, Labarthe sur Lèze, etc.

Pour presque tous ces collèges, **c'est la certitude d'avoir des classes à plus de 30 élèves en septembre**, et donc des conditions d'enseignement encore plus dégradées qu'elles ne le sont déjà, sans parler des postes partagés pour les collègues. Nombre d'entre eux se sont bien sûr mobilisés le plus rapidement possible malgré l'entrave (certainement involontaire…) que constituaient les vacances scolaires. Mais comment le rectorat tente-t-il d'imposer cette cure d'austérité ?

Les estimations « objectives » du rectorat.

Il faut savoir que la DOS, service du rectorat chargé des estimations des besoins et de la répartition des moyens, procède à des estimations

d'effectifs à la rentrée théoriquement basées sur les remontées des effectifs réels pour chaque établissement qui sont ensuite rectifiées… Mais impossible d'avoir des explications sur le mode de calcul menant à ces rectificatifs, la DOS se murant dans le silence.

On sait juste que pour cette année de purge, les effectifs des collèges sacrifiés ont été systématiquement revus à la baisse. Quelques exemples : au collège de Carbonne, 129 élèves formant actuellement cinq classes de 5e ne seraient plus que 120 répartis en quatre classes de 4e, permettant ainsi d'économiser une division. A Labarthe sur Lèze, les 158 élèves des 6 classes de 4e ne seraient plus que 150 dans 5 classes de 3e… Et ainsi de suite.

Lors des entretiens entre différentes délégations de ces établissements et des représentants du rectorat, le seul élément avancé pour justifier les « pertes » d'élèves envisagés a été le taux de redoublement estimé sur 3 ou 4 ans en arrière ***alors que le redoublement a été supprimé par la réforme du collège.***

Plus « étonnant » encore, dans le Sud Toulousain, quasiment tous les collèges subiraient des baisses d'effectifs à la rentrée, donc de moyens et de divisions. Pourtant, tout indique que la croissance démographique de cette zone est plus forte encore que celle de la moyenne de la Haute-Garonne, une consultation rapide des données de l'INSEE suffit pour s'en rendre compte.

Le rectorat parvient donc à déduire **une baisse du nombre de collégiens d'une forte croissance démographique de la population…** sans la moindre justification crédible. Mais comme cela ne suffit pas à faire assez d'économies, il faut aller plus loin encore.

« L'oubli » des élèves d'ULIS…

Beaucoup de collèges concernés ont le point commun d'avoir des SEGPA mais aussi des dispositifs d'ULIS. Or, dans les cas les plus litigieux, pour ne pas dépasser dans les estimations le seuil de 30 élèves qui nécessiterait une classe en plus, le rectorat n'y est pas allé par quatre chemins : il a « oublié » les élèves d'ULIS pourtant inscrits dans les divisions classiques.

De fait, avec 30 à 32 élèves par classe, impossible d'accueillir les élèves d'ULIS ou de SEGPA qui devraient l'être faute de place et de sécurité (en collège, quasiment aucune salle de cours n'est prévue pour recevoir plus de 32 personnes).

Pourtant, la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 qui définit les détails de la loi de 2005 spécifie clairement que :

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que ***le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.***

La ***loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*** *a introduit* ***dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive*** *et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap (...) »*

Ne reculant devant aucun argument, y compris les plus spécieux, la DOS accuse ceux qui lui rappellent la Loi de faire du « juridisme » (sic) tout en expliquant qu'une circulaire n'est pas une loi (autrement dit : on a le droit de s'asseoir dessus si c'est plus confortable). Pourtant, la loi de 2005 existe bel et bien, et le rectorat prend donc sciemment le pari que parents et enseignants baisseront les bras et ne se mobiliseront pas.

Alors que la ministre continue à faire son autopromotion sur son site personnel sur le thème de « l'école inclusive » (voir son site : najat-vallaud-belkacem.com), **son ministère donne à des rectorats complices des moyens ridiculement bas, moyens qui ne permettent même plus d'appliquer la Loi.** Ou comment ajouter l'hypocrisie la plus cynique à l'austérité la plus délétère.

Où vont les moyens détournés ?

Les économies que le rectorat cherche à réaliser en rognant des moyens un peu partout ne semblent avoir qu'une explication logique : le projet de mixité sociale du Conseil Départemental 31.

En effet, pour détruire sans état d'âme les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine, le conseil département a besoin d'acheter la paix dans les cinq collèges favorisés qui vont recevoir les élèves déracinés du Mirail. Il s'agit là

d'établissements dont il convient de ménager les usagers : contrairement aux habitants des quartiers défavorisés, ils ont encore une fâcheuse tendance à voter ; davantage que les populations périurbaines, ils sont concentrés, organisés et représentent un poids socio-culturel important pour les élus.

Main dans la main, le département et le rectorat ont donc promis de ne pas dépasser 25 élèves par division dans ces établissements, ce qui implique des moyens transitoires supplémentaires.

Mais rappelons-le : le but de tout cela est de faire des économies, pas de dépenser plus. La seule solution pour financer ces « largesses » était donc de transférer des moyens pris ailleurs.

Le conseil départemental, dans sa volonté d'imposer son projet au bulldozer, et les responsables du rectorat, ne cherchant qu'à faire des économies pour sauver leurs primes, ont donc **décidé de tricher sur les chiffres pour prendre à des communes qui souvent ont déjà peu** : le taux de classes sociales défavorisés à Muret, Carbonne ou Cazères est équivalent à celui de la commune de Toulouse.

Des mobilisations à poursuivre et à fédérer !

Face à ces décisions iniques, parents et personnels des collèges concernés se mobilisent à travers les motions en CA et les votes négatifs, les grèves, les lettres à la Région, à la rectrice ou au ministère, les audiences au rectorat. Malgré le manque d'entrain évident de certaines organisations, il faut relayer et faire *converger ces luttes pour leur donner plus d'audience et de lisibilité !*

Projet de mixité : « Le Mirail aux alouettes »…

Le Conseil Départemental, l'Education Nationale, certains syndicats et la FCPE31 qui accompagnent ce projet, continuent de nous vendre la mixité comme LA solution qui permettrait de faire réussir les élèves des quartiers populaires. Ils continuent de tromper ainsi les parents et les élèves. Car qui peut croire que détruire deux collèges de secteurs extrêmement proches l'un de l'autre n'aura aucune conséquence ? La destruction n'a rien d'anodin. Elle est toujours accompagnée d'un nouveau champ des possibles… Nous pouvons nous interroger sur les conséquences immédiates, que nous sommes déjà en train de vivre, et celles à venir, de la destruction de ces deux collèges d'un quartier populaire toulousain. Nous parlerons dans cet article du collège Badiou et de ses écoles de rattachement, car c'est lui à la rentrée, qui n'aura plus d'élèves de 6ème si nous ne continuons pas de mener la bataille…

« L'école du Méric » :

Les 6 écoles des quartiers Reynerie et Bagatelle, à savoir Jean Gallia, Didier Daurat, Elsa Triolet, Buffon, Faucher I et Faucher II, vont être respectivement ventilées sur les collèges de Balma, Tournefeuille, les Chalets, Bellevue, et Fermat pour les deux dernières. Ces 5 collèges d'accueil n'ont pas tous la même « notoriété » et cela n'échappe pas aux parents d'élèves de ces 6 écoles. Alors les spéculations vont bon train… Nous vous laissons imaginer : les CM2 de Gallia sont envoyés le plus loin possible. Cette école doit donc être la « pire » du quartier et Faucher I et II les meilleures, puisque les élèves vont être ventilés sur Fermat. Comme si on distribuait icides bons ou des mauvais points...

Mais c'est vrai ça… Comment ont été choisies les écoles rattachées à Fermat ? Quels ont été les critères de « ventilation » des élèves ? Une chose est sûre, ce n'est pas la réussite scolaire puisque « les enfants du Mirail ne peuvent pas

réussir dans les écoles d'un quartier populaire ». On n'arrête pas de nous le dire !!!

Car si on pense qu'ils ne réussissent pas au collège Raymond Badiou, cela veut dire qu'ils ne réussissent déjà pas à l'école. Alors quel projet les élu-es vont-ils nous concocter pour ces écoles ?

Comment vont-être accueillis les élèves du 6ème venant du Mirail dans ces nouveaux collèges de rattachement ? Comment va se passer l'intégration ? Ou la stigmatisation ? Avec quels moyens supplémentaires pour aider ces élèves ?

Et voilà comment on passe de la mixité sociale à la mixité scolaire…

En parlant de mixité sociale, le Conseil Départemental utilise un vocable dans son domaine de compétence : le social. Il montre que le collège Badiou a une concentration en CSP défavorisées très importante : 80 % des élèves environ. Il a d'ailleurs pris les chiffres de 2015 au lieu de prendre ceux de 2016 car ceux-là sont plus intéressants pour son propos.

Arrive alors l'Inspection Académique, avec ses gros sabots, qui dénonce les résultats du collège Badiou, en dessous de la moyenne nationale au brevet. Et voilà donc la mixité scolaire qui pointe son nez ! Les élèves de Badiou n'auraient pas le niveau…

FSU, FCPE et Rectorat sont main dans la main pour nous dire qu'on se trompe en refusant ce projet, mais que ça part sans doute d'un bon sentiment de notre part. Pour eux en revanche, « ça ne peut plus durer, il faut savoir s'arrêter. L'éducation prioritaire ne fonctionne pas. Ca fait 35 ans et les résultats ne sont pas au rendez-vous. Blablabla»...

On a l'impression que les conditions de travail de nos collègues, et celles d'apprentissage de nos élèves, ne sont pas importantes pour la réussite de ces derniers. Depuis plusieurs années déjà, ce collège est la cible des attaques du Conseil Départemental et des autorités académiques : assouplissement de la carte scolaire, qui a entraîné une première fuite d'élèves ; mise en place du « busing », qui prive cet établissement des bons élèves de CM2 « sélectionnés » pour entrer en 6ème au collège fermat ; suppressions de postes, justifiées par cette baisse d'effectifs, d'enseignants, à la vie scolaire (AED et CPE), au CDI ; fermeture des 6ème SEGPA…

Après avoir tout fait pour le fragiliser et le mettre à terre, nos décideurs décrètent que ce collège pose problème et que donc, il faut le fermer. CQFD ! Quand on veut noyer son chien, on l'accuse d'avoir la rage !

Les contre-réformes successives de ces dernières décennies ont complètement mis à mal l'Education Nationale dans son ensemble et l'éducation prioritaire en particulier.

Rompre la confiance des parents… un « dommage collatéral » du projet de mixité sociale

Le message envoyé par l'institution (Conseil Départemental, Rectorat et syndicats accompagnants ce projet) est clair : vos enfants ne peuvent plus continuer leur scolarité au Mirail si vous voulez qu'ils réussissent à l'école. Voilà comment on rompt la confiance entre parents et enseignant-es. Voilà comment on fait douter les parents du service public d'éducation dans les quartiers populaires, en leur disant clairement que le service public n'est plus possible près de chez eux et surtout qu'il n'est pas de qualité.

Mais c'est quoi « réussir à l'école » ? C'est progresser, s'émanciper, amener un-e élève d'un point A à un point B. Ne peut-on pas faire cela dans les quartiers populaires ? Il n'y a pas que des élèves en échec au collège Raymond Badiou ! Il y en a beaucoup qui réussissent ! Il y en a même qui sont brillant-es et la mixité scolaire existe, il suffit d'ouvrir les yeux pour la voir...Pour celles et ceux qui n'y parviennent plus, peut être est-il temps de partir... ? Peut-être que c'est à eux et à elles de s'arrêter... ?

Certes, c'est sûrement plus compliqué qu'ailleurs. Mais posons nous les bonnes questions : est-ce que, nationalement, on compte 80 % des élèves issus de CSP défavorisés ? Est-ce que, nationalement, le taux de chômage atteint 40 % comme au Mirail ? Qui attribue les logements sociaux dans les habitats HLM à Toulouse ? Où sont dirigés les primo-arrivants à Toulouse si ce n'est dans les quartiers populaires ? L'ingénieur de chez Airbus n'a pas besoin qu'on lui trouve un HLM, lui...

Le Mirail : un nom qui fait peur…

Le Mirail : un nom qui fait peur à tous et

toutes les toulousain-es qui n'y ont jamais travaillé, vécu ou mis les pieds. Il a tellement mauvais genre, tellement mauvaise presse, que l'Education Nationale a rebaptisé le lycée polyvalent du Mirail en « lycée Rive Gauche » et le collège de la Reynerie en « collège Raymond Badiou ». L'université du Mirail s'appelle depuis deux ans « l'Université Jean Jaurès ». Des mots pour cacher les maux… Nous ne sommes pas dupes de toute cette hypocrisie !

Quand le Conseil Départemental, épaulé par l'Education Nationale, aura vidé les collèges des quartiers populaires, quand la ville aura accompli son Grand Projet de Ville en cassant les barres les unes après les autres, quand le loyer des logements neufs, « tout électrique » sera devenu inaccessible aux habitant-es actuel-les du quartier, quand, de ces faits, les habitant-es de ce quartier populaire auront été chassés, peut-être qu'il changera de nom… ? Voyons… Il y a le château de la Reynerie. Et bien, en voilà un nom tout trouvé pour appâter le bourgeois et la bourgeoise : « Le Quartier du Château de la Reynerie ». Ca claque et ça pète !

C'est sans compter sur la résistance !

Depuis novembre, des enseignant-es, des parents et des habitant-es sont mobilisé-es, tous ensemble, avec des moyens d'action différents et complémentaires, dont la grève.

Nombre de personnes se sont à chaque fois déplacées dans les réunions publiques organisées par le conseil départemental, lors de la première phase de concertation (« mon cul ! » comme dirait Zazie...) afin de porter la contradiction et un autre discours.

A ce jour, cinq journées de grève (les 11 janvier, 19 janvier, 31 janvier, 2 mars et 7 mars), trois manifestations dans la Reynerie, des rassemblements, une grande réunion publique à Bellefontaine, des pétitions, des tracts, des lettres ouvertes, des rencontres entre équipes des collèges du Mirail et celles des collèges d'accueil pour apporter une autre son de cloche que celui de l'Inspection Académique, un goûter Place Abbal tout récemment…

Sans oublier le travail de mobilisation des parents et des habitant-es opposé-es à ce projet de mixité. Armées de tracts, les mères d'élèves sillonnent les écoles du quartier pour discuter avec les parents et expliquer pourquoi elles ne veulent pas de ce projet. Elles veulent un collège dans leur quartier ! Car elles veulent participer à la scolarité de leurs enfants, elles veulent discuter avec eux quand ils rentrent manger, elles veulent pouvoir les accompagner à leur activité sportive et elles veulent surtout pouvoir DECIDER de ce qui est bien pour eux ! Des parents ont décidé d'attaquer en justice la décision de fermer le collège Badiou.

La mobilisation continue et ne faiblit donc pas !

Parents/Enseignants/Habitants sont toujours mobilisés !

Vous pouvez suivre l'actualité de cette lutte exemplaire :

- Sur la page facebook créée par les personnels en lutte :

https://www.facebook.com/profile.php?id=100014886767714&fref=nf&pnref=story

- Sur le blog de l'assemblée « parents/enseignants/habitants » :

https://assembleeparentsenseignantshabitants.wordpress.com/

- Sur le site de SUD Education 31 :

http://www.sudeduc31.org/article-2016-2017/bataille-mirail-loin-detre-finie/

Discriminations... avant et après l'embauche !

Le recrutement par concours dans la fonction publique peut laisser penser que l'accès à l'emploi public n'est pas exposé au risque de discrimination. Cette idée s'est construite sur le concours comme « valeur républicaine »… Cette idée est fausse !

D'une part, **la mise en place des politiques d'austérité** amène à ne recruter qu'un titulaire sur quatre dans la fonction publique. La précarisation des emplois fait que « le recrutement par concours ne couvre aujourd'hui qu'un sixième de l'ensemble des recrutements publics »[1].

D'autre part, l'accès à la Fonction publique, comme à de nombreux emplois du secteur public mais aussi du privé, est soumis à **une clause de nationalité** qui en exclut toutes les personnes non européennes. Elles peuvent exercer le même travail, mais en tant que contractuelles ; elles peuvent travailler pour la Fonction publique, mais via des entreprises sous-traitantes, à l'exemple du personnel de nettoyage.

Dans les deux cas, la clause de nationalité permet d'installer et développer la précarité. Et quand bien même le concours protégerait du risque de discrimination, de toute façon aujourd'hui cinq sixièmes de l'ensemble des recrutements publics ne se font plus par concours. Ensuite, un grand nombre de travaux scientifiques prouve que, selon nos origines socio-économiques-culturelles, le taux de réussite au concours n'est pas le même. Son but est bien de sélectionner.

Cette sélection, que le tri social initie en maternelle, maintient en élémentaire, affine au collège et finalise au lycée, conduit une écrasante majorité de « candidat(e)s naturel(le)s » aux concours de la fonction publique. Puis, le « caractère unique, impartial et indépendant du jury » n'exempte pas ce dernier de comportements discriminatoires associant les caractéristiques des candidats à des aptitudes stéréotypées.

L'Education Nationale, en bon patron, discrimine quand bon lui semble ses salarié(e)s vacataires, contractuel(le)s ou fonctionnaires, sous contrat de droit public ou privé, ayant été admis au concours ou recrutés à Pôle Emploi.

Malgré la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, dite loi Le Pors, qui garantit les droits des fonctionnaires, les discriminations sont multiples, notamment syndicales. Afin de les contrer, il est essentiel d'utiliser l'outil de formation syndicale pour connaitre nos droits et ceux des collègues, de s'organiser collectivement pour construire un rapport de force.

Sur le site du ministère de l'Education Nationale et de la Recherche[2], on nous indique que « **le ministère mène une politique active en faveur des personnes handicapées** » en les accompagnant tout au long de leur carrière. On ne sait pas trop ce que le ministère entend par « accompagner ». Car l'Education Nationale exclut, culpabilise, en un mot discrimine nos collègues en situation de handicap. Le Défenseur des droits souligne d'ailleurs la trop grande inertie de l'employeur public à l'égard des discriminations fondées sur l'état de santé et le handicap[3] respectivement premier et deuxième motifs de saisines.

La veille de la rentrée, le rectorat de Toulouse informe par mail une collègue, professeure de français en lycée, qu'elle ne peut finalement plus enseigner. Motif : elle est sourde. Elle l'était déjà lors des épreuves du Capes de lettres modernes obtenu en 2015. Au lieu de mettre à disposition un(e) assistant(e) prévue par la loi de 2005 et facilité par le FIPHFP[4], **le Rectorat préfère la mettre à l'écart, mettant en doute ses capacités, l'excluant de son lieu de travail…**

Suite à la décision de début mars du comité médical, le Rectorat est malgré tout contraint de lui proposer un poste adapté. **Après une longue bataille, cette collègue a enfin eu gain de cause et vient d'intégrer le poste sur lequel elle aurait dû être depuis la rentrée 2016 !**

[1] Rapport au premier ministre juin 2016 « Discriminations dans l'accès à l'emploi public » mission confiée à Yannick L'Horty (professeur à l'Université Paris-Est Marne la Vallée)

[2] http://www.education.gouv.fr/cid3918/mieux-comprendre-le-handicap.html#Emploi_et handicap : la politique ministérielle et le cadre légal

[3] Bilan Charte égalité 2015

[4] Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Fusion des Universités toulousaines : quels enjeux ?

Un processus de fusion des universités toulousaines (UPS, UT2 Mirail, INSA, INP) est en cours pour aboutir à un unique « Grand Etablissement de Toulouse ». Cette fusion est présentée par les directions des Universités comme indispensable à la visibilité et l'attractivité de Toulouse sur le plan européen et international. Les personnels et les étudiants des universités concernées, qui se mobilisent et s'opposent à ce projet, ont une toute autre vision des enjeux et des conséquences de cette fusion. Nous reproduisons ici un tableau comparatif, établi par la Commission information du comité de mobilisation de l'UPS (Universté Paul Sabatier), entre la situation actuelle à l'Université et ce qui changera après la fusion.

Université Paul Sabatier :	Grand Etablissement de Toulouse :
CA de 36 membres (pour 33 000 étudiant-e-s) dont 28 représentant-e-s des personnels et étudiant-e-s	**CA de 23 membres** (pour 70 000 étudiant-e-s) dont seulement 12 représentant-e-s des personnels et étudiant-e-s
Statut Juridique d'Université : - Frais d'inscription plafonnés et égaux pour les différentes filières - Sélection en M1 uniquement	**Statut juridique du Grand Etablissement** : - Frais d'inscription non régulés et ajustables par filières - Sélection potentielle pour chaque année (dont L1)
Offre de formations diversifiées. Financement des formations en fonction du nombre d'étudiant-e-s intéressé-e-s par la filière	**Financement préférentiel des formations « d'excellence »** (comprendre : répondant aux besoins en main d'oeuvre des entreprises) au détriment des filières « non rentables » (RIP[1] filières de lettres, de mathématiques fondamentales…)
Université comme service public, dispensant un savoir libre, gratuit et émancipateur.	**Grand Etablissement élitiste et compétitif, formant des employés et dispensant des compétences.**

Et la Commission information du comité de mobilisation de l'UPS de conclure : « *Bien sur, il n'est pas question de négliger l'activité économique entourant l'Université mais il ne faut pas non plus renier ce qu'est historiquement l'université française : libre, gratuite et dispensatrice de savoirs. Ces questions méritent d'être débattues, et pas balayées arbitrairement d'un revers de la main sous couvert de pragmatisme et de concurrence internationale !* »

Ce n'est pas au patronat d'imposer ses choix en termes de contenus des enseignements ! SUD Education 31 est solidaire des étudiant-e-s et personnels des universités mobilisés contre ce projet de fusion. L'Université doit rester un lieu de formation ouvert à toutes et tous !

1 RIP : « Requiescat in pace » ou « Qu'il repose en paix » !